



Performance
Bretagne

Ressources humaines +



QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

23

Comment améliorer la qualité de vie au travail dans mon entreprise ?

LES PROBLÉMATIQUES DU DIRIGEANT

Vous voulez améliorer les conditions de travail pour accroître la performance de votre entreprise ? Vous souhaitez donner du sens au travail pour favoriser l'efficacité collective de vos équipes ?

EN QUOI « LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL » REND VOTRE ENTREPRISE PLUS EFFICACE ?

1 CONSTRUIRE ENSEMBLE

La qualité de vie au travail regroupe plusieurs facteurs : relations sociales et de travail, contenu du travail, environnement et organisation, équilibre vie privée/professionnelle. Agissez sur ces derniers en associant vos collaborateurs, pour trouver des solutions favorisant engagement et mieux vivre de vos salariés.

2 BIEN-ÊTRE ET PERFORMANCE

L'amélioration des conditions de travail favorise un bon climat social. Vous diminuez les risques de conflits nuisant à l'efficacité des équipes. Un cadre agréable et adapté favorise leur implication dans leurs missions et un esprit d'équipe.

3 ATTIRER ET FIDÉLISER

Les salariés sont attentifs à leurs conditions de vie professionnelle. Prenez en compte l'environnement et les conditions de réalisation du travail. Vous véhiculerez une image positive de votre entreprise et fidéliserez vos collaborateurs.

4 FAVORISER LA COMMUNICATION

Le stress professionnel est une des principales causes d'absentéisme. Favorisez les échanges avec vos salariés pour identifier mal-être ou sources d'inquiétude. Vous serez ainsi en mesure d'anticiper puis de résoudre certains dysfonctionnements.

TÉMOIGNAGES

DE CHEFS D'ENTREPRISE
ACCOMPAGNÉS PAR PBRH +



↳ CONSERVER LES TALENTS

« Une de mes collaboratrices s'est vu proposer par la concurrence un contrat avec une rémunération plus attractive. Nous en avons discuté ensemble. Finalement, elle a choisi de rester car dans mon entreprise, nous avons mis en place des horaires répondant mieux à ses besoins et à son organisation personnelle. »

↳ CONVIVIALITÉ ET DIALOGUE

« Chaque matin, je me retrouve avec mes collaborateurs pour prendre le café. Chacun s'exprime librement. C'est aussi un moment convivial, apprécié, qui permet de bien débiter la journée de travail. J'ai constaté que cela permettait de souder l'équipe et que je pouvais m'appuyer sereinement sur un travail collectif. »

↳ RENDRE LES LIEUX ATTRACTIFS

« Je dirige une imprimerie. J'ai installé une fontaine à l'entrée et décoré l'accueil de façon à rendre l'atelier plus chaleureux. Mes salariés m'ont confié qu'ils avaient davantage de plaisir à venir travailler. Ils sont plus impliqués. »

↳ RESTER ACCESSIBLE

« J'organise des réunions et des entretiens formels. Cependant, mes salariés savent qu'ils peuvent venir me voir lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Nous cherchons ensemble des solutions simples et pragmatiques pour désamorcer un conflit, éviter un surmenage... »

➤ QUELS MOYENS POUR AMÉLIORER « LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL » ?

➤ COMMUNIQUEZ SUR L'ORGANISATION ET LES MISSIONS

Plus l'écart entre vos exigences et celles de vos salariés est important, plus ceux-ci se sentent en décalage avec leur situation de travail. Faites un point détaillé sur les missions permanentes du poste, les objectifs de l'année et leurs réalisations. En outre, veillez à ce que vos équipes disposent des compétences et des moyens adéquats pour effectuer leur travail. Recueillez ces informations lors de l'entretien annuel. Mais restez à l'écoute tout au long de l'année.

➤ CRÉEZ DES MOMENTS D'ÉCHANGES ENTRE VOS COLLABORATEURS

Développez les réunions d'équipe et aménagez des espaces de convivialité. Ils pourront échanger ensemble en sortant du cadre formel du travail. Certains conflits peuvent être désamorçés par le dialogue, la rencontre des salariés.

➤ AMÉNAGEZ L'ORGANISATION ET L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'environnement de travail est un facteur essentiel de bien être. Aménagez le lieu de travail et rendez les espaces lumineux. Installez une salle de repos dans laquelle vos salariés peuvent se détendre. Adaptez dans la mesure du possible les horaires de travail à leurs besoins. Permettez des temps de pauses. Prenez en compte les besoins personnels de chacun, ils seront plus concentrés dans leur vie professionnelle.

➤ FAVORISEZ LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Accompagner vos salariés dans le développement de leurs compétences par la formation. En effet, face à des difficultés ou l'utilisation d'un nouvel outil, un salarié formé s'adaptera plus sereinement. Initiez le dialogue social pour mettre en œuvre des accords de pénibilité ou en faveur de la parité. Enfin, valorisez le travail de vos salariés, informez-les de l'évolution de l'entreprise, valorisez l'initiative, l'autonomie, la prise de responsabilité, déléguiez, ...

Pour en savoir plus : - www.travailler-mieux.gouv.fr - Ministère du travail
- www.bretagne.aract.fr - ARACT Bretagne
- <http://www.inrs.fr> - Santé et sécurité au travail
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000081/0000.pdf> - 10 questions pour améliorer la santé psychologique au travail

PBRH + : C'EST QUOI ? C'EST QUI ?

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DE VOS RESSOURCES HUMAINES UN ATOUT CONCURRENTIEL DURABLE ?

Performance Bretagne Ressources Humaines Plus (PBRH+) vous aide à prendre en compte la dimension RH de votre entreprise pour améliorer sa compétitivité et assurer ainsi sa pérennité et son développement.

Plus de 500 PME bretonnes ont bénéficié du dispositif. Nos conseillers RH interviendront, pour vous apporter un appui dans le cadre d'un accompagnement collectif, en alternance avec des interventions individuelles dans votre entreprise, autour de thématiques communes à un groupe de plusieurs entreprises : recrutement, intégration, management, culture d'entreprise, organisation du travail, communication interne.

Performance Bretagne Ressources Humaines Plus du réseau « Performance Bretagne » est une opération financée par le Conseil régional de Bretagne, l'Etat et l'Union Européenne. Elle est animée par la CCI Bretagne en collaboration avec les CCI territoriales bretonnes et les organisations professionnelles ou interprofessionnelles. Elle bénéficie de l'appui du Crédit Mutuel de Bretagne, du groupe La Poste, du Crédit Agricole et d'experts en gestion des ressources humaines, partenaires de l'opération.

COMMENT Y PARTICIPER ?

Pour tout renseignement, contactez un conseiller de votre CCI ou joignez directement au 06 75 65 21 67 :



Patricia Diot Texier
Conseillère ressources humaines
pdiot-texier@ille-et-vilaine.cci.fr



Gisèle Kermarec
Conseillère ressources humaines
gisele.kermarec@bretagne-ouest.cci.bzh